

Questions orales

Étant donné qu'il y a environ une semaine ou dix jours, le ministre des Finances a fait savoir à ses homologues provinciaux que ce programme serait interrompu ou remis à plus tard, existe-t-il un programme de financement des services communautaires qui soit doté d'un budget pour 1978 et, dans l'affirmative, en quoi consiste-t-il?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, la réunion fédérale-provinciale des ministres des finances a donné lieu à un consensus visant à retarder d'un an l'application du programme de financement des services communautaires. C'est donc dire qu'il ne sera pas appliqué en 1978. Je crois savoir que les programmes d'aide aux municipalités et de traitement des eaux usées demeureront en vigueur jusqu'au 31 décembre 1978 et il a été décidé que le programme de financement des services communautaires débiterait en janvier 1979.

M. Orlikow: A-t-on songé à prolonger le Programme d'amélioration des quartiers afin que les municipalités qui prévoyaient rénover des quartiers décrépis puissent commencer leurs travaux, ou ces dernières doivent-elles comprendre qu'il n'y aura plus de fonds pour financer ce genre d'améliorations jusqu'à ce que la nouvelle entente entre en vigueur?

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, certains projets de rénovation de quartiers ont été élaborés par les provinces cette année, et certains travaux ont été entrepris au cours de l'année 1978. Aux termes du nouveau programme de financement des services communautaires, les municipalités pourront, avec l'approbation des autorités provinciales, désigner certains quartiers en mal de rénovation. Cela sera possible en vertu de la nouvelle formule qui prendra effet en janvier 1979, mais pas en vertu du programme précédent. De nombreuses municipalités pourront se prévaloir du nouveau programme et améliorer certains de leurs quartiers.

M. Orlikow: En me fondant sur ce qu'a dit le ministre, je présume que tous les projets qu'on a élaborés pour l'avenir ne pourront être réalisés que lorsque les fonds seront disponibles et que le programme pourra être mis en marche. Les négociations qu'a entreprises son ministère avec les gouvernements provinciaux ont-elles débouché sur la signature de nouveaux accords avec certaines provinces? Dans l'affirmative, de quelles provinces s'agit-il, et le gouvernement fédéral a-t-il conclu des ententes prévoyant que les travaux puissent être entrepris incessamment?

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, la signature de ces accords ne pouvait intervenir avant que les ministres des Finances n'en discutent à leur dernière réunion. Il fallait d'abord qu'ils prennent une décision à ce sujet.

Maintenant qu'ils l'ont fait, il nous sera possible de signer des ententes avec les gouvernements provinciaux. Selon les indications que j'ai reçues, les gouvernements provinciaux sont prêts à les signer.

[M. Orlikow.]

[Français]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CONTINUER À ACCORDER DES SUBVENTIONS AU PROGRAMME CANFARM

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné la décision prise dernièrement par son ministère de soustraire six millions de dollars attribués à Canfarm en vue de venir en aide aux agriculteurs dans l'exploitation des fermes agricoles, et étant donné qu'il s'agit d'un programme très valable pour l'agriculture, est-ce que l'honorable ministre est en mesure de dire à la Chambre s'il a l'intention de revenir sur sa décision d'allouer ces 6 millions de dollars, qui s'est révélée très valable pour la gestion des terres agricoles et pour les agriculteurs, spécialement au Québec?

● (1427)

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Je suis certain que le député sait que plusieurs organismes agricoles différents ont présenté des mémoires et fait des propositions par l'entremise de la Fédération canadienne de l'Agriculture. Ces propositions sont à l'étude. Nous n'avons pas encore décidé d'acquiescer à leur demande, qui exige certaines dépenses du gouvernement fédéral, mais cette décision est actuellement à l'étude. Toutefois, le député peut être certain que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que le programme Canfarm continue d'exister.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES NOUVEAUX AVIONS DE COMBAT DE LA FORCE DE L'OTAN

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Mardi dernier, quand j'ai demandé au ministre pourquoi on n'avait pas encore choisi le nouvel avion de combat, le ministre a prétendu que les fabricants d'avion étaient responsables du délai de trois mois et demi qui s'est écoulé depuis que les compagnies ont présenté leurs dernières offres. Maintenant qu'il a eu le temps de réexaminer les faits, le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre la véritable raison de ce retard? En outre, dirait-il à la Chambre au cours de quel mois il prévoit de signer le contrat?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je n'ai absolument pas rejeté le blâme sur les fabricants d'avion. En fait, je les ai invités à présenter des soumissions plus détaillées qui seront très précieuses pour nous aider à prendre une décision. Comme je l'ai dit il y a quelques jours, mon objectif est toujours d'en arriver à une décision vers la fin du printemps. Mais je crois qu'il ne serait pas sage de s'engager à signer un contrat d'une telle importance à une date précise, car il faut être absolument certain que le Canada fait la meilleure affaire possible, et que notre industrie y gagnera au maximum. S'il faut pour cela attendre quelques semaines de plus, ce seront des semaines extrêmement bien employées. D'un autre côté, j'aimerais que la décision soit prise le plus tôt possible car ce contrat sera extrêmement bénéfique à l'industrie canadienne.